

Epreuve : 101

Matière : 1037

Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Université de X,
Service Scolarité
de l'UFR
"Lettres, Sciences humaines"

Lieu, le 27/02/2019

Note à l'attention
du directeur de l'UFR

Objet: Rappel du dispositif Parcoursup et de
l'organisation à mettre en place par l'UFR

Depuis la rentrée universitaire 2018/2019, la plateforme Parcoursup doit être utilisée par les étudiants souhaitant s'inscrire en première année de licence dans l'ensemble des universités françaises. Ce dispositif est soumis à un cadrage national ministériel qui définit clairement le calendrier lié à cette nouvelle procédure obligatoire à réaliser en ligne et les instructions à suivre à la fois pour les futurs étudiants et les établissements supérieurs impliqués dans ce processus.

Ce dispositif étant très récent, il semble nécessaire de faire le point sur l'organisation à mettre en place prochainement tout en prenant en compte l'expérience capitalisée lors de la précédente campagne.

Dans un premier temps, il sera fait

A.1.G.

un bref rappel sur ce dispositif ainsi que le calendrier à respecter puis nous verrons l'organisation à mettre en oeuvre pour un déroulement optimal de la campagne à venir.

I) Le dispositif Parcoursup :

A) Rappels sur le dispositif :

Le dispositif Parcoursup est directement issu de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants dite ORE. Ce dispositif bénéficie d'un cadrage national et la procédure est harmonisée pour l'ensemble des universités. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer l'orientation active des étudiants et par conséquent de contribuer à la réduction du taux d'échec en licence et plus particulièrement en première année de licence. Les établissements supérieurs doivent communiquer des informations précises sur leurs formations comme le contenu des formations, leurs caractéristiques mais aussi les attendus par rapport aux candidats spécifiques pour chacune des formations. Les universités sont dans l'obligation de communiquer dans une logique de transparence, les capacités d'accueil de chaque formation, les critères d'examen des dossiers, les algorithmes s'ils décident de passer par l'outil en ligne d'aide à la décision pour un classement automatique des dossiers. Pour optimiser le déroulement de ce dispositif un calendrier précis a été mis en place au niveau ministériel et doit être respecté par l'ensemble des acteurs utilisant cette plateforme.

(B) Des étapes définies par un calendrier précis :

Le Calendrier Parcoursup a été construit en 3 phases logiques. Dans un premier temps (de novembre à janvier), les élèves s'informent et découvrent les formations sur la plateforme. Puis entre fin janvier et début avril, ils formulent leurs vœux (jusqu'à 10 par futur étudiant) et finalisent leurs dossiers. Enfin de mai à juillet ils reçoivent les réponses des divers établissements et doivent accepter ou refuser les propositions faites dans un délai imparti (qui a été réduit depuis la campagne précédente). Enfin une phase complémentaire de recrutement peut avoir lieu de fin juin à mi-septembre pour les formations dans lesquelles il reste des places disponibles. De plus, les élèves n'ayant pas reçu de réponse positive peuvent demander un rendez-vous via la plateforme avec les équipes du rectorat et/ou du lycée qui seront chargées de trouver une solution adaptée et proposer de nouvelles formations possibles pour ce futur étudiant.

Les établissements supérieurs doivent s'adapter à ce calendrier et veiller à ce que le paramétrage des formations soit saisi avant l'ouverture de la plateforme en novembre mais aussi d'instruire un nombre important de candidatures dans des délais très serrés (du 4 avril à mi-mai car l'ensemble des réponses et des classements doivent être renseignés dans Parcoursup au plus tard le 18 mai). Le cadrage national du dispositif ainsi que ce calendrier implique une grande anticipation des établissements supérieurs pour s'assurer du déroulement optimal de cette procédure.

(II) L'organisation à mettre en oeuvre par l'UFR :

(A) Anticiper les difficultés :

Etant données les contraintes induites par le calendrier, l'UFR doit anticiper au maximum les difficultés prévisibles à venir. et ce, à chaque phase de la procédure. A chaque rentrée universitaire, il faudra définir ou redéfinir une Commission des vœux pour chacune des licences, nommer un référent pédagogique (logiquement le responsable de la formation) ainsi qu'une équipe pédagogique pour l'appuyer mais aussi un référent au sein de la scolarité en charge de la vérification administrative des dossiers. Il faudra prévoir un rétroplanning avec des réunions régulières pour s'assurer du respect du calendrier et du bon déroulement de la procédure. Les diverses commissions devront définir les capacités d'accueil, les caractéristiques et les attendus pour les formations dont ils sont responsables, et veiller à la clarté, la lisibilité et la transparence des informations transmises sur la plateforme. Il faudra également anticiper l'étude des dossiers et leur classement en prévoyant dès janvier des réunions pour définir les critères de sélection, les pièces justificatives demandées au candidat et l'algorithme pour les formations souhaitant passer par un classement automatique (paramètre dans Parcoursup pour chacune des formations utilisant cette fonctionnalité). Cette possibilité est largement utilisée par les formations où le nombre de candidature est très important et où le traitement individuel ne pourrait aboutir au respect du calendrier imposé par le dispositif.

Enfin, après diffusion des réponses auprès des candidats, il faudra que pour chaque formation, un référent pédagogique et administratif soit nommé pour répondre aux diverses requêtes des candidats car l'établissement est dans l'obligation légale, sur demande de l'étudiant de fournir les informations concernant les critères d'examen d'un dossier mais également de pouvoir justifier tant sur le plan administratif que pédagogique d'une décision prise.

Epreuve : 101 Matière : 103+ Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

(B) Les améliorations possibles :

L'UFR se doit d'être dans une démarche d'amélioration continue pour assurer le meilleur service possible aux usagers. Dans ce cadre, il serait par exemple envisageable de recenser toutes les questions récurrentes posées lors de la précédente campagne pour optimiser la communication des informations sur la plateforme.

Il serait par ailleurs judicieux d'utiliser les indicateurs disponibles de l'année passée pour organiser de façon optimale la prochaine session. Définir par exemple un tableau de bord avec le nombre de dossiers à traiter, à classer, le nombre de places disponibles, établir des statistiques (pour éventuellement informer les étudiants), définir si le traitement d'une formation se fera par l'étude individuelle des dossiers ou par la création d'un algorithme pour générer un classement automatique. Il faudrait étudier les taux de réussite de la promotion actuelle pour voir si le recrutement et la sélection des étudiants a été efficace. Il faudra impérativement fixer un calendrier interne pour l'étude des vœux et la transmission des classements définitifs sur Parcoursup.

Par ailleurs, lors de la précédente campagne, l'option d'acceptation d'un candidat sous conditions dit "oui si" dans l'application n'a pas été mis en oeuvre. Il faudrait faire le point sur l'ensemble

des formations concernées et voir pour lesquelles cette option semble judicieuse et sous quelle forme. Savoir par exemple si l'on ne pourrait pas proposer des modules de soutien pour des étudiants en difficulté dans certaines matières ou créer des licences en quatre années pour favoriser la réussite des élèves rencontrant des difficultés, les étudiants les plus fragiles. Dans cette optique, il faudra également calculer les frais supplémentaires engendrés par cette démarche tout en prenant en compte les aides qui sont attribuées pour la mise en place du dispositif "Suis si".

L'organisation de la prochaine campagne implique une excellente connaissance du dispositif et du calendrier. Elle sera optimale si elle est anticipée à l'aide d'un rétroplanning permettant de gérer au mieux les activités dans des délais restreints et d'anticiper les difficultés à venir.

